

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 17 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi dix sept dix-huit heure onze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR, M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA. ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Sylvie DAGONIA par Mme Anny GENIPA
 Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINSILY
 Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON
 Mme Annick ABELA par M. Bruno REMI

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Clara RIGAH ;

Date de la convocation**10 novembre 2022****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N°2022/11/129

**ACTION DE SOUTIEN A LA PARENTALE « LES DEFIS EN
 FAMILLE »**

Dans le cadre de sa politique de la famille, de l'enfance et de la jeunesse, la ville de Lamentin vise à favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, de l'adolescent et de la famille tout en leur permettant une inscription sociale et citoyenne.

Ainsi, le service enfance jeunesse en partenariat avec la médiathèque Ernest J. Pépin proposent une journée de manifestation intergénérationnelle intitulée « Les défis en famille ». Cette action se présente sous la forme de jeux de coopération et plus précisément de jeux de réflexion, d'activités motrices et de course d'orientation entre enfants et parents. Elle permettra notamment aux participants de redécouvrir la médiathèque tout en s'amusant.

Les objectifs de l'action sont :

- de stimuler la relation parent-enfant autour d'une activité éducative ludique commune ;
- d'accompagner chaque parent dans sa fonction d'éducation ;
- de favoriser le lien social au sein des habitants de la commune.

« Les défis en famille » se composeront d'épreuves physiques et intellectuelles (jeux de transvasement d'eau, tir à la corde, course en relais, jeux d'énigme et course d'orientation...)

Ces épreuves seront adaptées en tenant compte des différents publics et du lieu.

Les participants devront faire preuve d'observation, de mémoire et d'organisation afin de relever les différents défis ludiques proposés au sein des différents espaces de la médiathèque.

Des inscriptions seront faites au préalable afin que l'organisateur élabore plusieurs équipes mixtes « parents, enfants, adolescents » et équilibrées.

Cette action se déroulera au sein de la médiathèque Ernest J. Pépin le samedi 03 Décembre 2022 de 14h à 17h30.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 5 880,74 €.

DEPENSES			RECETTES	
NATURE	QUANTITE	PRIX TCC	Nature	Montant
Prestation animations Intervenant	100	2674,00 €	CAF	4160,00 €
Collation	100	999,00 €	Mairie	1 720,74 €
Cadeau Diplôme de participation	100	200,00 €		
Cadeau groupe Gagnant (Bon d'achat de 20 €)	100	205,00 €		
Trophée	1	102,00 €		
Cadeau ville	150	1700,74 €		
	TOTAL	5 880,74 €	TOTAL	5 880,74 €

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder la mise en place de l'action de soutien à la parentalité « Les défis en famille » à la Médiathèque Ernest J. PEPIN, le samedi 03 décembre 2022 de 14h00 à 17h30 pour un montant de 1 720,74 €.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président

The image shows a blue official stamp of the Mayor of Lamotte-Beuvron, France. The stamp is circular with a central emblem and the text "MAYOR MAIRIE DE LAMOTTE-BEUVRON" and "REPUBLIQUE FRANÇAISE" around it. A signature in blue ink is written over the stamp.

Ephrem GLORIEUX